

Ordre des Avocats au
Barreau du Cameroun



Cameroon Bar Association

Conseil de l'Ordre

Bar Council

Avenue Charles ATANGANA, derrière le Mess des Officiers - Olézoa
B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22/(237) 655 72 36 98/(237) 222 22 03 85

www.barreaucameroun.org - e-mail : oabc@barreaucameroun.org

Le Bâtonnier de l'Ordre

The Bar President

DECISION N°005/BOA/01/2023
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES DU BARREAU DU CAMEROUN

LE BATONNIER DE L'ORDRE,

VU la Loi N°90/059 du 19 Décembre 1990 portant organisation de la profession d'Avocat ;

VU l'Arrêté N°41/DPJ/SG/MJ du 12 Avril 2015 portant homologation et publication du Règlement Intérieur du Barreau du Cameroun ;

VU le Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Ordre des Avocats des 19 et 20 Juin 2022 ;

VU les Instructions Générales du Bâtonnier relativement au fonctionnement du Conseil de l'Ordre ;

VU les nécessités de service ;

DECIDE:

Article 1^{er} : Sous la supervision du Conseil de l'Ordre, la Commission des Affaires Sociales est chargée de mener des réflexions sur les voies et moyens permettant d'assurer l'assistance et la solidarité aux Confrères qui en éprouvent le besoin.

Elle a notamment pour mission de soumettre au Conseil de l'Ordre, des rapports sur la création d'une ou de plusieurs caisses spéciales de secours ou de solidarité, sur les modalités de participation du Barreau aux obsèques des Avocats, conjoints et enfants, etc.

Cette Commission reçoit en outre délégation du Bâtonnier quant aux prérogatives de représentation concernant les questions liées aux confrères vulnérables ou touchant au devoir d'humanité et de solidarité.

Article 2: Sont pour compter de la date de la présente Décision, nommés membres de la Commission chargée des Affaires Sociales, les Avocats ci-après :

PRESIDENTE: Me MBUYAH Gladys FRI épouse LUKU

VICE-PRESIDENTES:

1. Me BEBACK Elisabeth
2. Me WANSEK Corine

RAPPORTEURS :

1. Me KUMFA Emmanuel WIHNSSELING
2. Me EMBOLO Marthe Yvette épouse MEMONG
3. Me BAKONGO Régine Anastasie

MEMBRES :

1. Me ESSOH NGOH Déborah
2. Me ATEBA ILOUNOU J. Virginie épouse BOYOMO
3. Me SALLAH Jane NABI
4. Me MOUNTIO Louis FANGDA
5. Me ONGUENE TSANGA Clotilde Aimée
6. Me AMBOUFEI Esther
7. Me NKE ATEBA Bernadette M
8. Me TOGOMO Née TCHINDA TSOPJIO Gisèle
9. Me EVINEBA ASSOMO B. Céline
10. Me NGO DIYAN J. épouse TAWET
11. Me Immaculate BIH FAI
12. Me Array EBOT AYUK
13. Me NGO NJEL Rose Solange
14. Me PELUMO MFEPIT Rosine
15. Me ESSEMI NYAMBI
16. Me EBI Stanley EKWALLE
17. Me ERET BISONG épouse NGAM NGUTE Lilian
18. Me NAH Christabel ACHU
19. Me MBINKAR John Paul NJOWIR
20. Me NANFACK FOUELIFACK Carole Denise
21. Me DJOMO Lidwine Phoebe
22. Me NANA épouse HASSANOU

23. Me MVONDO Martine Chantal
24. Me ATANGANA AMOUGOU Joseph
25. Me DILI Gérard
26. Me MANDOUH Emmaculate
27. Me OROCK TABOT
28. Me TANYI Gilbert DINSE
29. Me KETCHAYA MOTCHEU Celestin Marien
30. Me MBANDA EPANTY AGBOR NDE
31. Me DJEUDA SANDJO Elvis Roland
32. Me EYOH NJOMO BOBRINNING
33. Me EYONG Gerard TABOT
34. Me NGOGANG DOBOU Rodrigue Cyrille
35. Me SIRRI Assumpta NEBA epse FON AKKUM
36. Me GUIABU Sylviane Nadelle
37. Me NCHO NICKSON
38. Me NGADJUI SIKO Louis Nestor
39. Me ANABA TANGA Gertrude Evelyne
40. Me MBA John Faustin
41. Me Joseph BONGYII
42. Me NCHANG Sylvanus NKWENTI
43. Me EBOA DIPANDA Catherine
44. Me TALAH MELI Césaire Aime
45. Me NANA Marie Chantal
46. Me NGO BILAP Catherine Denise
47. Me SIGO NANA Mariette
48. Me TCHANA MBAKOB Jean Mathurin
49. Me PENDA ONANA Rachel Nathalie
50. Me MENIAPI Sidonie
51. Me NGO YETNA Marie Minette
52. Me ELLA ELLA Jean Philippe
53. Me AMAMEN A NKENGUE Winnie
54. Me NGO MONG Françoise
55. Me NANA NANDJO Miriam Thérèse
56. Me BIDZOGO AMOUGOU Josépha Stella
57. Me MBENE-NGA Martine V. épse KONO
58. Me Juliette SIREWAH KEMNGWA épse NTUBA
59. Me Stella ANJITOH MBARA
60. ME ANJEH Perdita FOMBON
61. Me OBI Benedicta EJE
62. Me MABONG Felix NGONG
63. Me TENANG Denis PENN
64. Me TAFUH Denis CHE
65. Me Joseph NEMBOH NKEMNGU

66. Me NKEOMBOH Charles Tiamoh
67. Me TARH Joseph EBEI NANDE
68. Me METONDO Rosalie
69. Me DJONA Hermine epse TAGUIA
70. Me ENO Peter ITA
71. Me BIH TANIFORM Relindis MABETWEH
72. Me FONCHO Melissa SHU

Article 3 : A la diligence de la Secrétaire de l'Ordre, la présente Décision sera notifiée à la Présidente de la Commission puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

La Présidente de ladite Commission se chargera de notifier à son tour la décision à tous les membres nommés.

La Présidente de cette Commission peut adjoindre à tout autre confrère dont les compétences concourent à la réalisation des objectifs de la présente Commission.

Article 4 : La Commission dispose d'un mois à compter de la notification à sa Présidente pour présenter au Bâtonnier de l'Ordre son plan d'action pour l'année 2023.

Fait à Yaoundé, le 16/01/2023

MBAH Eric MBAH, Esq.
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

